

COMMUNE DE CANOHÈS	COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 DÉCEMBRE 2020
---------------------------	---

L'an deux mille vingt et le mardi huit décembre le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Claude Nougaro, afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALENDA – DUNYACH ESCUDER-SANCHEZ – TRILLES – ARGELES – LACOUR – GARCIA-QUINTA – MINNE BANTOURE – BARTOLI – SENIA – DURAND – SERRES – COPIN – GELADE DE JESUS – AUSSEIL – DURUPT – PALMA – MUTI – SABATIER – BUTIN – GUANTER

Pouvoirs : A.ESCRIVA à J.L.SERRES
M.JEBLAOUI à D. FOURCADE
A.DAGOURET à F.GELADE
M.DARRAS à M.L.ALENDA

Secrétaire de séance : Monsieur Matthieu SENIA est désigné secrétaire de séance.

DÉCISIONS DU MAIRE :

2020-70 : Attribution du marché de prestation de services relatif à la mise en place d'un contrat de maintenance et exploitation des installations de chauffage, rafraîchissement, traitement d'air, production d'ECS et becs et VMC des locaux communaux.

2020-71 : Signature des avenants « première série » pour les lots n°2 et n°7 dans le cadre du marché de travaux de rénovation de l'école maternelle Pauline Roland de Canohès.

2020-72 : Demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours 2019 2ème part dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de ville.

2020-73 : Demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours 2018 2ème part dans le cadre des travaux de réalisation d'un skatepark.

2020-74 : Demande de subvention auprès de Perpignan Méditerranée Métropole au titre du fonds de concours 2018 2ème part dans le cadre des travaux d'extension de l'école élémentaire annexe.

2020-75 : Signature d'un contrat d'engagement avec Bertault Céline pour des spectacles contes et musique « la clé d'or du père Noël » et « goupil le renard rusé » les 14 et 15 décembre 2020 à l'école maternelle Pauline Roland de Canohès.

2020-76 : Signature d'un contrat de maintenance pour les deux ascenseurs de l'école Julien Panchot et de celui de l'hôtel de ville auprès de la société OTIS.

Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 08 décembre 2020

DÉLIB 2020-01 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL 2020

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 07 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les adaptations budgétaires et virements de crédits tels que présentés ci-dessous dans la décision modificative n°01/2020,

PROPOSITION DE DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2020			
BUDGET COMMUNAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Chap023 - Virement à la section d'investissement	1 140,00	Chap77 – article 777 Quote-part des subventions transférées au Cpt de résultat	1 140,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCT.	1 140,00	TOTAL RECETTES DE FONCT.	1 140,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
OPÉRATION 152 – Acquisition matériel roulant	2 200,00	Chap13 - article 1321 – Subvention DETR Rénovation école maternelle	99 000,00
OPÉRATION 153 – Rénovation école maternelle - Travaux	95 278,96	Chap13 - article 1321 – Subvention DSIL Extension école élémentaire annexe	337 594,00
OPÉRATION 153 – Rénovation école maternelle – Ingénierie	34 221,16	Chap13 - article 1327 – Fonds de concours Rénovation école maternelle	35 097,50
OPÉRATION 153 – Projet de restructuration de la halle des sports	435 420,38	Chap13 - article 1328 – FEDER Europe Chaufferie bois école élémentaire annexe	95 429,00
Chap040 – article 13918 - Opérations d'ordre budgétaire – amortissement subvention	1 140,00	Chap21 - Virement depuis section de fonctionnement	1 140,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	568 260,50	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	568 260,50
--	-------------------	--	-------------------

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN ET GUANTER).

Voir délibération n°01

DÉLIB 2020-02 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES QUARTS DE CRÉDITS 2021 EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 07 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Numéro d'opération - Libellé	Article	Crédits Ouverts budget 2020 après DM1	25% crédits ouverts 2020
119 - Acquisitions foncières	2111	276 278,70 €	69 000,00 €
120 - Aménagements urbains	2158	598 927,91 €	149 700,00 €
136 - Programme Groupe scolaire - Avances	238	1 143 000,00 €	285 700,00 €
136 - Programme Groupe scolaire - Rémunération AMO et travaux divers	2313	25 000,00 €	6 200,00 €
151 - Acquisition matériel, mobilier et informatique	2188	193 427,37 €	48 300,00 €
152 - Acquisition matériel roulant	2182	38 884,76 €	9 700,00 €
153 - Travaux sur bâtiments	2313	1 878 933,90 €	469 700,00 €
156 - Aménagement du cimetière	21316	20 600,00 €	5 100,00 €
164 - Programme voiries et chemins	2041512	40 000,00 €	10 000,00 €
169 - Travaux hydrauliques	2041512	43 900,00 €	10 900,00 €
170 - Accessibilité des bâtiments communaux	2313	10 000,00 €	2 500,00 €
178 - Extension du système de vidéoprotection	2313	35 827,00 €	8 900,00 €
183 - Aménagements de terrains	2313	227 000,00 €	56 700,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		4 531 779,64 €	1 132 400,00 €

VOTE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS ET 5 ABSTENTIONS (MMES ET MM. PALMA - MUTI - SABATIER - BUTIN ET GUANTER).

Voir délibération n°02

DÉLIB 2020-03 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE (PMMCU) DANS LE CADRE DE LA PPI VOIRIE 2021 (BUDGET POLE GRAND OUEST)

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 07 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les modalités de versement d'un fonds de concours d'un montant de 150 000 € supplémentaires du budget communal au budget de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine affecté à la PPI voirie 2021 de la Commune au Pôle Grand Ouest,

DE DIRE que l'enveloppe budgétaire de la PPI voirie 2021 est ainsi portée à la somme de 550 000 € afin de réaliser plus de travaux sur la Commune,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser ce fonds de concours Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

DE DIRE que les crédits afférents seront inscrits au budget 2021 à l'article 204151 de la section d'investissement.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°03

DÉLIB 2020-04 : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 07 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

DE VALIDER la démarche et la méthodologie de la Convention Territoriale Globale telles que présentées ci-dessus, d'une durée maximale de 5 ans couvrant la période à compter du 1^{er} janvier 2020,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à désigner un chargé de coopération de la Convention Territoriale Globale au sein des services municipaux de la Commune dont le profil correspond aux prérequis définis par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférent à la démarche Convention Territoriale Globale, y compris l'accord cadre pour l'année 2020, et à signer tout document relatif à cette affaire,

DE DIRE que les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant,

DE DIRE que Monsieur le Maire sollicitera par décision les subventions auprès de la CAF, en vertu de la délibération n°2020-06 du 26 mai 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire (L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°04

DÉLIB 2020-05 : MISE À JOUR DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) MISE EN PLACE LE 06 MAI 2019 ET MODIFICATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,
VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,
VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
VU le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
VU l'avis du comité technique en date du 23 avril 2019 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la Mairie de Canohès et de son CCAS,
VU la délibération n°2019-01 du 06 mai 2019 portant instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1er mai 2019,
VU la délibération n°2020-25 du 07 juillet 2020 relative à l'application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois concernés par le décret du 27 février 2020.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la mise à jour et les modifications apportées à la délibération n°2019-01 du 06 mai 2019, modifiée le 07 juillet 2020,

PRÉCISE que les délibérations instaurant le Régime Indemnitaire restent applicables aux cadres d'emploi exclus du dispositif du RIFSEEP,

DE PRÉVOIR et **D'INSCRIRE** les crédits correspondants chaque année au budget.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°05

DÉLIB 2020-06 : INDEMNITÉ SPÉCIALE MENSUELLE DE FONCTION (POLICE MUNICIPALE)

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER l'attribution d'une indemnité spéciale mensuelle de fonction pour les grades du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

DE PROPOSER que le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction soit :

- Pour les grades du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale : indemnité égale à 22% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence),

DE PROPOSER de retenir pour les grades du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale les critères de modulations individuelles suivant des critères en fonction :

- En fonction des grades
- En fonction de l'ancienneté
- Niveau de responsabilité
- Contraintes ou sujétions particulières
- Atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain

DE MAINTENIR le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction :

- Pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : indemnité égale à 18% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence),

DE RAPPELLER les critères de modulations individuelles suivant des critères en fonction pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale :

- En fonction des grades
- En fonction de l'ancienneté
- Niveau de responsabilité
- Contraintes ou sujétions particulières
- Atteinte des objectifs d'intervention sur le terrain

DE PRÉCISER que l'attribution de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire,

DE DIRE que les crédits seront inscrits aux budgets 2020 et suivants.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°06

DÉLIB 2020-07 : VERSEMENT D'UNE PRIME DE FIN D'ANNÉE AUX AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 07 décembre 2020.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER les propositions de Monsieur le Maire,

DE MAINTENIR la prime à tous les agents présents au cours de l'année au prorata de leur temps de présence soit 1/12ème de son montant par mois de présence dans la collectivité,

D'INSTAURER une prime de fin d'année d'un montant équivalent à un mois de salaire brut pour les agents contractuels de droit public en contrat à durée indéterminée,

DE DIRE que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°07

DÉLIB 2020-08 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la modification du tableau des emplois de la Commune comme suit :

- CDI auxiliaire de puériculture 1ère classe temps non complet => CDI auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps non complet 24/35.

D'APPROUVER le tableau des effectifs.

VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Voir délibération n°08

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Le Maire,

Jean-Louis CHAMBON

66680
Mairie
Canoë
Pyr. Orientales

